

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-023

Séance du 13 MARS 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 06/03/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC
M. HENRY Christophe a donné pouvoir à Frédéric VALLOS
Mme HENRY Marie-Claude a donné pouvoir à Pascale GAUTIER WILL

Mme Annie GENEVOIS a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Régularisations foncières route de Trévoux

Dans le cadre des travaux d'aménagements de la route de Trévoux quelques administrés se sont manifestés pour régulariser des problèmes de terrain au droit de son habitation.

- Monsieur PONCOT Guillaume parcelles B 1542 (28m2).
- Monsieur LEMESLE Christophe parcelles B 1935 et 1934 (11m2).
- Monsieur ROLAND Dominique parcelles B 1859 et B 1860 (11m2)

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces régularisations foncières et à passer tous à actes à venir (en la forme administrative ou notariée). Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité de ces régularisations compte tenu des travaux à venir sur la route de Trévoux
- Charge la cabinet Cosmos de Trévoux de ces régularisations
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes utiles en vue de ces régularisations foncières
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 13 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance

Annie GENEVOIS

